RCS : SENS
Code greffe : 8903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SENS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00220
Numéro SIREN : 794 740 530
Nom ou dénomination : FOX POINT SERVICE - F.P.S.

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2020 sous le numéro de dépôt 1983

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impots)

Designation de l'entreprise SASU FOX POINT SERVICE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 0000 21 Rue de l'Europe 89100 MAILLOT — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 7 9 4 7 4 0 5 3 0 0 0 0 1 7 — Néant ☐*

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SENS
28 SEP. 2020

				Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 30092019 Net 3	N-1 30092018 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH	183 000	AI	183 000	183 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	217 057	AU 18 498	198 559	35 221
		Immobilisations en cours	AV	4 782	AW	4 782	
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	22 724	BI	22 724	22 380
		TOTAL (II)	BJ	427 565	BK 18 498	409 066	240 601
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	58 879	BU 4 416	54 462	39 389
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	86 359	BY	86 359	102 438
		Autres créances (3)	BZ	195 033	CA	195 033	135 766
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	74 545	CG	74 545	136 114
Comptes de regularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 887	CI	1 887	172
		TOTAL (III)	CJ	416 705	CK 4 416	412 289	413 880
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	844 271	1A 22 915	821 356	654 482

Renvois (1) Dont droit au bail — (2) part a moins d'un an des immobilisations financieres nettes — CP — (3) Part a plus d'un an CR 12 682

Clause de reserve de propriété * — Immobilisations — Stocks — Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont donnees dans la notice n° 2032

certifié conforme

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impots)

Désignation de l'entreprise SASU FOX POINT SERVICE — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N – 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 65 000)	DA	65 000	65 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve speciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont reserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(163 794)	(263 652)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	173 956	99 857
	Subventions d'investissement	DJ	33 013	
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	108 175	(98 794)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	20 000	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	20 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	202	185
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	359 093	398 641
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	262 473	262 681
	Dettes fiscales et sociales	DY	71 131	91 603
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	280	166
Compte regul	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	693 181	753 277
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	821 356	654 482

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont reserve spéciale des plus–values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	693 181	753 277
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	202	185

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU FOX POINT SERVICE — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N – 1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	725 070	FB		FC	725 070	647 849
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	741 664	FH		FI	741 664	495 967
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 466 735	FK		FL	1 466 735	1 143 816
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	1 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	2 624	23 815
	Autres produits (1) (11)					FQ	680	446
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 471 039	1 168 077
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	697 196	634 658
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(18 880)	(39 999)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	284 458	217 431
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	16 473	10 256
	Salaires et traitements*					FY	229 211	186 175
	Charges sociales (10)					FZ	43 178	46 222
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	12 419	7 066
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant dotations aux provisions*					GC	4 416	609
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	3 081	1 731
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 271 555	1 064 153
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	199 483	103 924
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	17	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	17	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 234	3 998
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	4 234	3 998
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(4 217)	(3 998)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	195 266	99 925

(RENVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP N° 2053 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU FOX POINT SERVICE — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	702	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	702	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	20 000	68
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	2 012	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	22 012	68
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(21 310)	(68)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 471 758	1 168 077
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 297 802	1 068 220
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	173 956	99 857
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP		
	– Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont interêts concernant les entreprises liees	1K	3 428	3 400
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C G I)	HX		
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	2 014	23 815
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complementaires personnelles facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
Dotation aux provisions pour risques	20 000	
VNC actif cédé immo corporelles	2 012	
Subvention équipements		702

(8) Detail des produits et charges sur exercices anterieurs	Exercice N — Charges anteneures	Exercice N — Produits anteneurs

* Des explications concernant cette rubrique sont donnees dans la notice n° 2032

Cegid Group

(5) **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SASU FOX POINT SERVICE — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		KD	183 000	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO	
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	37 000	KW		KX	120 997
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY	4 601	KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	686	LC		LD	56 771
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	4 782
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
	TOTAL III		LN	42 288	LO		LP	182 552
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés		IP		IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	22 380	IU		IV	344
	TOTAL IV		LQ	22 380	LR		LS	344
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	247 668	ØH		ØJ	182 896

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV		LW	183 000	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Constructions	Inst. gales, agencts et am des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	3 000	MN	154 997	MO	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ	4 601	MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	57 458	MU	
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	4 782	NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG	3 000	NH	221 840	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	22 724	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	22 724	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	3 000	ØL	427 565	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(6) **AMORTISSEMENTS** DGFiP N° 2055 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impots)

Désignation de l'entreprise SASU FOX POINT SERVICE — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations · dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH		
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst générales, agencements, aménagements divers	QD	6 112	QE	9 858	QF	987	QG	14 982	
	Matériel de transport	QH	813	QI	1 150	QJ		QK	1 963	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	141	QM	1 410	QN		QO	1 551	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III		QU	7 066	QV	12 419	QW	987	QX	18 498	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ON	7 066	ØP	12 419	OQ	987	ØR	18 498	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais etablissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions Ins gales, agenc et am des const	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst techniques mat et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles Inst gales, agenc am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles Materiel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles Mat bureau et inform mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles Emballages recup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY		Total général non ventilé (NW-NY)		NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont donnees dans la notice n° 2032

Cegid Group

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN** DGFiP N° 2056 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impots)

Désignation de l'entreprise SASU FOX POINT SERVICE — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B	20 000	4C		4D	20 000
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes revisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV	20 000	TW		TX	20 000
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	– corporelles	6E		6F		6G		6H	
	– titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	– titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	– autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	609	6P	4 416	6R	609	6S	4 416
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	609	TY	4 416	TZ	609	UA	4 416
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	609	UB	24 416	UC	609	UD	24 416
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE	4 416	UF	609		
	– financières			UG		UH			
	– exceptionnelles			UJ	20 000	UK			

Titres mis en équivalence montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les regles prévues à l'article 39–1–5° du C G I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA Les charges a payer ne doivent pas être mentionnees sur ce tableau mais être ventilées sur l'etat detaille des charges a payer dont la production est prevue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont donnees dans la notice n° 2032

Cegid Group

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impots)

Désignation de l'entreprise SASU FOX POINT SERVICE — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	22 724	UV		UW	22 724
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	86 359		86 359		
	Creance representative de titres prêtes ou remis en garantie * (Provision pour depreciation anterieurement constituee* U0)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	12 682				12 682
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	16 410		16 410		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	165 941		165 941		
	Charges constatées d'avance	VS	1 887		1 887		
	TOTAUX	VT	306 005	VU	270 599	VV	35 406
RENVOIS (1) Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	202		202		
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	262 473		262 473		
Personnel et comptes rattachés		8C	20 311		20 311		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	11 589		11 589		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	33 305		33 305		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	5 925		5 925		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	359 093		359 093		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	280		280		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	693 181	VZ	693 181		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associes personnes physiques		VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2019

Désignation de l'entreprise : SASU FOX POINT SERVICE — Neant ☐ * — Exercice N. clos le : 30092019

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	173 956
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art 39-4 du C G I) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art 39-4 du C G I)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers a reintegrer dans le cadre d'un credit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)	WI	20 000	Charges à payer liées a des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX		XW	20 000
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art 212 **bis**) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf page 9 de la notice 2032)						I7	
Quote-part	Bénéfices realisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Resultats beneficiaires vises à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Regimes d'imposition particuliers et impositions differees	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* – Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* – Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR	
Reintegrations diverses à detailler sur feuillet séparé DONT *	Interêts excédentaires (art 39-1-3° et 212 du C G I)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	9 165
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zero	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	203 121

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G I E *						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)						WU	
Regimes d'imposition particuliers et impositions differees	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %						WH	
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 19%						WP	
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts	(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A			)	XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*						ZY	
	Majoration d'amortissement*						XD	
Abattement sur le benefice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2		XF	
	Jeunes entreprises innovantes (44 *sexies* A)	L5		Pôle de compétitivité hors CICE (44 *undecies*)	L6			
	Societes investissement immobilier cotee (art 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA			
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV		Bassin d emploi a redynamiser (44 *duodecies*)	1F			
	Zone franche d'activite (44 *quaterdecies*)	XC		Bassin urbain a dynamiser (art 44 sexdecies)	PP			
	Zone de revitalisation rurale (art 44 quindecies)	PC						
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS	
Déductions diverses a detailler sur feuillet separe	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9		Creance dégagee par le report en arrière de deficit	ZI	)	XG	12 682
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
						TOTAL II	XH	12 682

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice **(I moins II)**	XI	190 439	XJ
	déficit **(II moins I)**			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL 190 439
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		XO

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A

Désignation

SASU FOX POINT SERVICE
794740530 IS1

30/09/2019

I - REINTEGRATIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
CICE PRODUIT A RECEVOIR 30.09.2018	9 165

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A
1 / 1

Désignation

SASU FOX POINT SERVICE
794740530 IS1

30/09/2019

II - DEDUCTIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
CICE 2018	12 682

Cegid Group

(10) **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU FOX POINT SERVICE — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	191 479
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	190 439
Déficits reportables (différence K4–K5)	K6	1 040
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	1 040

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1° bis Al 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	10 447

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(a detailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1° bis Al 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
Dotation aux provisions pour risques	8X	20 000	8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A	YN	20 000	YO	
	ligne WT		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net a la fin de l'exercice
	L1		

• Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

Cegid Group

ORIGINAL

FOX POINT SERVICE - F.P.S.
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 65 000 Euros
RCS SENS 794 740 530
21 Rue de l'Europe
89100 MAILLOT

Décisions de l'Associée Unique du 31 mars 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2019

BDO

Tel : +33 3 86 95 81 81
Fax : +33 3 86 95 81 89
www.bdo.fr

4, boulevard du Mail
89100 SENS
FRANCE

SASU FOX POINT SERVICE - F.P.S.

Exercice clos le 30 septembre 2019

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

A l'Associée Unique,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts constitutifs, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « FOX POINT SERVICE - F.P.S. » relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associée Unique.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Description des responsabilités

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sens, le 13 mars 2020

SAS BDO IDF
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
Représentée par Dominique PAQUIS

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	30/09/2019	30/09/2018
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	183 000		183 000	183 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	217 058	18 499	198 559	35 222
Immobilisations en cours	4 783		4 783	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	22 725		22 725	22 380
ACTIF IMMOBILISE	**427 565**	**18 499**	**409 067**	**240 602**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	58 879	4 417	54 462	39 389
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	86 360		86 360	102 439
Autres créances	195 034		195 034	135 766
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	74 546		74 546	136 114
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 888		1 888	172
ACTIF CIRCULANT	**416 706**	**4 417**	**412 289**	**413 881**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**844 271**	**22 915**	**821 356**	**654 483**

Rubriques			30/09/2019	30/09/2018
Capital social ou individuel	(dont versé :	)	65 000	65 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation	(dont écart d'équivalence :	)		
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours		)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes		)		
Report à nouveau			-163 795	-263 652
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			173 956	99 858
Subventions d'investissement			33 014	
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES			**108 175**	**-98 795**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques			20 000	
Provisions pour charges				
PROVISIONS			**20 000**	
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			203	185
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs		)	359 093	398 642
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			262 474	262 681
Dettes fiscales et sociales			71 131	91 604
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			280	166
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance				
DETTES			**693 181**	**753 278**
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL			**821 356**	**654 483**

Rubriques	France	Exportation	30/09/2019	30/09/2018
Ventes de marchandises	725 070		725 070	647 849
Production vendue de biens				
Production vendue de services	741 665		741 665	495 967
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**1 466 735**		**1 466 735**	**1 143 817**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 000	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 624	23 815
Autres produits			680	446
PRODUITS D'EXPLOITATION			**1 471 039**	**1 168 078**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			697 197	634 658
Variation de stock (marchandises)			-18 880	-39 999
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			284 459	217 432
Impôts, taxes et versements assimilés			16 473	10 256
Salaires et traitements			229 211	186 176
Charges sociales			43 178	46 222
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			12 420	7 067
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			4 417	610
Dotations aux provisions				
Autres charges			3 082	1 731
CHARGES D'EXPLOITATION			**1 271 556**	**1 064 153**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**199 484**	**103 925**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change			17	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			**17**	
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			4 235	3 999
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			**4 235**	**3 999**
RESULTAT FINANCIER			**-4 218**	**-3 999**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**195 266**	**99 926**

Rubriques	30/09/2019	30/09/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	702	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**702**	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	20 000	68
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 012	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**22 012**	**68**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-21 310**	**-68**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	**1 471 759**	**1 168 078**
TOTAL DES CHARGES	**1 297 803**	**1 068 220**
BENEFICE OU PERTE	**173 956**	**99 858**

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/10/2018 au 30/09/2019 soit une durée de 12 mois.

Le bilan avant répartition des résultats de l'exercice clos le 30 septembre 2019, présente un total de 821 356 Euros.

Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de 1 471 759 Euros dégage un résultat bénéficiaire de 173 956 Euros.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptes n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

■ Immobilisations

➢ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.
Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire ; D = dégressif ; E = exceptionnel) :

Immobilisations corporelles	Amort pour dépréciation	Amort fiscalement pratiqués
Logiciels	33.33 % L	33.33 % L
Autres immobilisations incorporelles	33.33 % L	33.33 % L
Constructions	10 % D	15 % D
Installations techniques, mat.outillage	10 % D	15 % D
Install. générales agencts, aménagts	10 % L	10 % L
Matériel de transport	20 % L	25 % L
Matériel de bureau et informatique	20 % D	20 % D
Mobilier	10 % L	10 % L

➢ FONDS COMMERCIAL

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, généralement observés dans ce type d'activité. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

■ Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués au prix d'achat.

Des dépréciations ont été calculées pour faible rotation.

■ Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

■ CICE

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (art 244 quater C du CGI) dont a bénéficié la société au titre de l'exercice est comptabilisé en déduction des charges de personnel pour un montant de 3 517 € et a été utilisé à l'amélioration de la compétitivité de la société.

■ Dérogations aux principes généraux

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

■ Immobilisations corporelles et incorporelles

➢ TABLEAU DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS DE L'EXERCICE

Chiffres exprimés en euros	Au 30/09/2018	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 30/09/2019
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisation incorporelles	183 000				183 000
Total 1 Incorporelles	**183 000**	**0**	**0**	**0**	**183 000**
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.....					
Installations générales et agencements	37 000	120 998		3 000	154 998
Installations techniques, matériels et outillages					
Matériel de transport	4 602				4 602
Matériel de bureau et informatique, mobilier	687	56 772			57 458
Emballages récupérables et divers					
Total 2 Corporelles	**42 289**	**177 770**	**0**	**3 000**	**217 058**
Immobilisations corporelles en cours (1)		4 783			4 783
Total 3 Encours Corporelles	**0**	**4 783**	**0**	**0**	**4 783**
Acomptes					
TOTAL	225 289	182 553	0	3 000	404 841

➢ TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Chiffres exprimés en euros	Au 30/09/2018	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 30/09/2019
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Total 1	**0**	**0**	**0**	**0**
Terrains				
Constructions				
Installations générales et agencements	6 112	9 859	988	14 983
Installations techniques, matériels et outillages				
Matériel de transport	813	1 150		1 964
Matériel de bureau informatique, mobilier	141	1 411		1 552
Emballages récupérables et divers				
Total 2	**7 066**	**12 420**	**988**	**18 499**
TOTAL	**7 066**	**12 420**	**988**	**18 499**

■ Immobilisations financières

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 30/09/2018	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 30/09/2019	Provision	Valeur Nette au 30/09/2019
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	22 380	344		22 725		22 725
TOTAL	**22 380**	**344**	**0**	**22 725**	**0**	**22 725**

■ Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 306 006 € en valeur brute au 30/09/2019 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	**22 725**	**0**	**22 725**
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	22 725		22 725
ACTIF CIRCULANT :	**283 282**	**270 600**	**12 682**
Clients	86 360	86 360	
Clients douteux			
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux			
Etat : impôts et taxes diverses	29 092	16 410	12 682
Groupe et associés			
Débiteurs divers	165 942	165 942	
Charges constatées d'avance	1 888	1 888	
TOTAL	306 007	270 600	35 406
Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

■ Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	Au 30/09/2019	Au 30/09/2018
Rabais, remises, Ristournes à obtenir	96 005	82 705
Produits à recevoir	69 937	29 462
Clients – Factures à établir	86 360	102 439
Etat – Produits à recevoir	0	9 165
Intérêts courus sur compte courant	0	0
TOTAL	252 302	223 771

■ Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 1 888 €.

Chiffres exprimés en euros	Au 30/09/2019	Au 30/09/2018
Charges d'exploitation	1 888	172
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	**1 888**	**172**

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

■ Capitaux propres

Capital social d'un montant de 65 000 € décomposé en 6 500 actions d'une valeur nominale de 10 €.

■ Etat des provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

➢ PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Chiffres exprimés en euros	Au 30/09/2018	Dotations	Reprises	Au 30/09/2019
Provisions pour litige prud'homal		20 000		20 000
Provisions pour garantie Clients				
Provisions pour perte de marchés à terme				
Provisions pour amendes pénalité				
Provisions pour pertes de change				
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES	0	20 000	0	20 000

Chiffres exprimés en euros	Au 30/09/2018	Dotations	Reprises	Au 30/09/2019
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES	0	0	0	0

➢ PROVISION POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS

Chiffres exprimés en euros	Au 30/09/2018	Dotations	Reprises	Au 30/09/2019
Provisions sur immos incorporelles				
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations				
Provisions autres immos financières				
TOTAL	**0**	**0**	**0**	**0**

➢ PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS

Chiffres exprimés en euros	Au 30/09/2018	Dotations	Reprises	Au 30/09/2019
Matières premières				
Produits finis				
Marchandises	610	4 417	610	4 417
TOTAL	**610**	**4 417**	**610**	**4 417**

■ Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	203	203		
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	262 474	262 474		
Personnel et comptes rattachés	20 311	20 311		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 589	11 589		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	33 306	33 306		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	5 925	5 925		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	359 093	359 093		
Autres dettes	280	280		
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**693 181**	**639 181**	**0**	**0**
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

■ Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2019	Exercice 2018
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34433	8523
Dettes fiscales et sociales	21992	26566
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	203	185
Emprunts et dette financières divers (dt empr. partic :)	2 542	2482
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	280	166
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	**59 450**	**37 922**

5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

■ Impôt sur les bénéfices

➢ ALLEGEMENTS FUTURS DE LA DETTE D'IMPOT

- Déficits reportables à la clôture de l'exercice : 1 040 €

6. INFORMATIONS DIVERSES

■ Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2019, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Année fiscale 2019	Effectif
Cadres	
Agents de maîtrise, techniciens et employés	9,75
Ouvriers	
TOTAL	**9,75**

■ Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite

La société ne comptabilise pas de provision pour engagements de retraite.

Les engagements de retraite correspondant aux indemnités de fin de carrière dues en vertu de la convention collective ont été estimés à 1 K€ (charges sociales incluses) sur la base des salaires bruts de l'exercice 2018/2019 et de la méthode de la « valeur actuelle » fondée sur :

- Les droits calculés au terme des 62 ans, actualisés à la date de clôture,
- Pondérés en fonction de l'ancienneté acquise
- Auxquels sont appliquées des probabilités de présence issues d'une table de mortalité et d'une table de turnover.

FOX POINT SERVICE – F.P.S.
Société par actions simplifiée au capital de 65 000.00 euros
Siège social : 21, rue de l'Europe 89100 MAILLOT
794 740 530 RCS SENS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2019

DEUXIEME DECISION
L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à d'un bénéfice de 173 956,04 euros de la manière suivante :

A l'apurement du compte « Report à nouveau » débiteur 173 956,04 euros
Après affectation, le compte « Report à nouveau » sera débiteur de - 10 161,29 euros

Conformément à la loi, l'Associée unique prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectué depuis la constitution de société.

Certifié conforme
La Présidente
Madame Florence BEGUIN

